



N°23 / Août 2022

Lettre d'information  
électronique



Partenaires de la CAF

# Agir ensemble

**Valoriser, encourager,  
accompagner la jeunesse  
et les familles**



Chers partenaires,

*Agir ensemble au service de notre territoire, c'est le sens de nos actions. Poursuivre cet engagement, c'est aller à l'essentiel de nos missions, inventer les nouvelles solidarités, redonner aux familles confiance dans l'avenir. C'est ce à quoi nous nous attachons.*

*Les valeurs de solidarité que nous portons nous amènent ainsi à développer une nouvelle offre de services pour soutenir les plus vulnérables : l'aide et l'accompagnement à domicile qui a pour but d'accompagner ponctuellement les familles lors de moments pouvant fragiliser leur organisation.*

*Le soutien de la jeunesse et des familles reste au cœur de nos missions et cette rentrée, ce sont aussi deux temps forts : l'allocation de rentrée scolaire majorée de 4 % qui vient d'être versée aux familles, mais aussi l'allocation logement étudiant qui permet de favoriser l'accès à un logement et à l'autonomie des jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur.*

*Vous restez mobilisés à nos côtés et nous faisons ensemble. Dans ce cadre, la Caf développe une démarche innovante « la Caf@cadémie », qui permet d'informer nos partenaires sur nos dispositifs et actualités.*

*Nous vous souhaitons une bonne rentrée !*

Frédéric TURBLIN  
Directeur de la CAF

- 01 | L'allocation de rentrée scolaire 2022, montant et démarches
- 02 | La prestation d'aide au logement des étudiants, 100 % connectée
- 03 | L'aide et l'accompagnement à domicile, un service au soutien des parents
- 04 | INNOV'JEUNES, le concours soutenu par la Caf pour encourager et valoriser les projets des jeunes
- 05 | La caf @cadémie au cœur de l'accompagnement du territoire
- 06 | Les dernières actualités

## PRESTATIONS

# L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2022, MONTANTS ET DÉMARCHES

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) apporte un soutien aux familles au moment où elles doivent faire face à des dépenses, juste avant la rentrée scolaire du mois d'août. Cette prestation annuelle versée à plus de 79 000 familles à La Réunion pour 126 000 enfants et un montant de 50 millions d'euros, aide les parents aux revenus modestes à assumer le coût de la rentrée (fournitures scolaires, vêtements, coopérative scolaire, cantine, transports...). La prestation est revalorisée de 4 % dans le cadre de la loi en faveur du pouvoir d'achat.

### ► Qui en bénéficie ?

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée sous conditions de ressources pour les enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans. Elle aide les familles à assumer le coût de la rentrée. Les enfants nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP peuvent en bénéficier.

### ► Les conditions d'attribution

Cette prestation fait l'objet d'un plafond de ressources qui varie selon le nombre d'enfant à charge. Les ressources de l'année 2020 ne doivent pas dépasser :

Nombre d'enfant à charge	Ressources
1	25 370 euros
2	31 225 euros
3	37 080 euros
4	42 935 euros

### ► Quelles sont les démarches à effectuer ?

Les allocataires qui remplissent les conditions, notamment avec un dossier à jour, recevront automatiquement l'Ars versée par la Caf pour les :

#### • 16 -18 ans : déclaration de la scolarité en ligne

Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2006 inclus, scolarisés, étudiants ou en apprentissage pour la rentrée 2022, la confirmation se fait en ligne. Il suffit de se rendre dans son espace Mon Compte ou sur son appli mobile « Caf – Mon Compte ». La Caf contacte les allocataires dès le mois de juillet par mail ou courrier pour les inviter à effectuer cette démarche.

Quel que soit le profil de l'enfant (lycéen, étudiant salarié, apprenti...), il n'est plus nécessaire d'envoyer à la Caf un certificat de scolarité.

**PRATIQUE** : pour bien préparer la rentrée, il est possible de bénéficier de l'Ars dès début août sitôt que la déclaration en ligne est effectuée.

#### • 6 -15 ans : c'est automatique

Pour les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 décembre 2016 inclus, il n'y a rien à faire si les conditions sont remplies et que le dossier est à jour.

#### • Moins de 6 ans : envoi d'un certificat de scolarité

Si votre enfant n'a 6 ans qu'en 2023 mais rentre déjà en CP cette année, il est possible de bénéficier de l'Ars : il suffit de récupérer un certificat de scolarité auprès de son école puis de l'envoyer à la Caf.

### ► Quel est le montant de l'Ars ?

Le montant de l'Ars est modulé en fonction de l'âge de l'enfant : 6 -10 ans, 11-14 ans, 15-18 ans.

#### Montants Ars pour la rentrée 2022

Age	Montant	Montant de la revalorisation
6-10 ans	376,98 €	15,07 €
11-14 ans	397,78 €	15,91 €
15-18 ans	411,56 €	16,46 €

### ► Quand est-elle versée ?

À La Réunion, où la rentrée scolaire a lieu plus tôt que dans l'hexagone, l'allocation a été versée le 2 août et la revalorisation le 18 août.

Pour en savoir plus sur une demande d'Ars, rendez-vous sur le site [caf.fr](http://caf.fr).  
**ARS, les démarches pour en bénéficier**



## PRESTATIONS

# L'AIDE AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS, 100 % CONNECTÉE

La Caf est aux côtés des étudiants pour les aider à se loger pendant leurs études.

La Caf accompagne les étudiants financièrement et administrativement afin de leur permettre de trouver un logement pour qu'ils puissent se concentrer sur l'essentiel : leurs études.

### ➤ Les prestations dédiées au logement étudiant

Selon la nature du logement et selon la situation familiale de l'étudiant, deux types d'aides peuvent être accordées par la Caf :

- L'allocation de logement à caractère social (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
- L'allocation de logement à caractère familial (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple, avec personne à charge.

Les conditions d'ouverture du droit à ces prestations sont identiques pour les deux allocations.

Ces prestations ne sont pas cumulables et leur montant dépend de plusieurs critères dont : le montant du loyer, la situation familiale et le niveau de ressources.

### ➤ Comment recevoir l'Ale ?

#### 1-Faire la simulation sur [caf.fr](http://caf.fr)

Grâce au simulateur en ligne sur le site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr), l'étudiant peut évaluer le montant de son aide au logement.

#### 2-Faire la demande en ligne lorsque le bail est signé

Les éléments indispensables pour la demande en ligne :

- une adresse mail valide
- le contrat de location ou le bail
- le montant du loyer
- le nom et l'adresse du bailleur
- le numéro de dossier des parents s'ils sont allocataires
- un RIB (format BIC/IBAN)

- Se connecter sur [caf.fr](http://caf.fr) et indiquer son code postal

- Faire sa demande en ligne : *Allocataires > Aides et démarches > Faites une demande de prestations en ligne > Logement.*

Tout se passe sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et sur l'application Mon Compte.



### Les chiffres clés de l'aide au logement étudiant à La Réunion en 2021

- > **6 523** bénéficiaires
- > **9,77 millions €** ont été attribués
- > **3 888** nouvelles demandes, dont 99% effectuées en ligne.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR



- Lors du calcul de l'aide, les revenus des parents ne sont jamais pris en compte.
- Avec l'appli Mon Compte, le suivi du dossier peut s'effectuer à chaque étape.
- Un étudiant ne pourra bénéficier de cette prestation si le logement appartient à un membre de sa famille.
- Si l'étudiant perçoit l'aide au logement, il n'est plus considéré à la charge des parents. Cela a des conséquences sur leurs prestations familiales et leurs droits éventuels aux aides au logement.
- Dans le cas d'une location, la quittance de loyer et le bail doivent être libellés au nom de la personne qui fait la demande d'aide au logement, en l'occurrence l'étudiant.
- Chaque année en juin, tous les bénéficiaires de l'ALE doivent signaler à la Caf s'ils restent dans leur logement pour éviter toute interruption de l'aide.
- En novembre, les étudiants boursiers doivent signaler à la Caf s'ils sont toujours boursiers ou pas.

## FAQ



Aide au logement étudiant sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)  
Une page internet dédiée à cette prestation est en ligne sur Caf.fr.

## FLYER



Pour consulter notre flyer d'information relatif à l'ALE



Pour être au plus près des étudiants, la Caf, en partenariat avec le CROUS, organise des permanences pour répondre à toutes leurs questions au CROUS de Ste Clotilde et du Tampon :

- lundi 29 août 2022, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- mardi 30 août 2022, de 08h00 à 12h00
- mercredi 31 août 2022, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

Un webinaire est également programmé le **1<sup>er</sup> septembre 2022** pour les étudiants qui auraient manqué les permanences.

## OFFRE DE SERVICE

# L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE, UN SERVICE AU SOUTIEN DES PARENTS

La Caf de La Réunion déploie une nouvelle offre de service : l'aide et l'accompagnement à domicile (AAD), qui a pour but d'accompagner ponctuellement les familles lors de moments pouvant fragiliser leur organisation.



La branche Famille finance des services d'aide et d'accompagnement à domicile afin de contribuer aux 4 missions suivantes :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

### ► Quel est le cadre d'intervention ?

L'aide et l'accompagnement des familles a pour vocation de :

- prévenir une dégradation de la situation familiale ;
- travailler avec la famille, sur des objectifs courts et réalistes, permettant de trouver des solutions durables ;
- répondre à des difficultés momentanées et très clairement identifiées lors d'un diagnostic ;
- financer un professionnel à domicile qui intervient à défaut de toute autre solution de type solidarité familiale ou sociale ou de financement par d'autres organismes.

### ► Quels sont les événements déclencheurs d'une intervention à domicile ?

L'accompagnement à domicile est sollicité à partir des conditions suivantes :

- l'arrivée d'un enfant : période de grossesse jusqu'aux deux ans de l'enfant et adoption ;
- la dynamique familiale : événements ou accidents de la vie nécessitant un réajustement ou une nouvelle organisation familiale ;
- l'inclusion : insertion socio-professionnelle du monoparent, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap ;
- la rupture familiale : situations de séparation et de décès.

### ► Qui peut en bénéficier ?

Les personnes qui peuvent prétendre à l'AAD doivent :

- relever du régime général ;
- avoir au moins un enfant à charge de moins de 18 ans ou attendre un enfant.

Toute demande d'une famille fera alors l'objet d'un diagnostic à domicile, réalisé par le service d'aide et d'accompagnement à domicile, qui fixera les conditions de l'intervention (nombre d'heures, fréquence, durée, objectifs...).

### ► Durée de l'intervention

L'intervention à domicile peut se dérouler sur une période d'un an maximum à partir de sa mise en œuvre.

L'intervention se déroule :

- sans limite d'heures pour les Techniciens en Intervention Sociale et Familiale ;
- avec un maximum de 100 heures pour les Auxiliaire de Vie Sociale.

### ► Comment obtenir une aide à domicile ?

Il convient de s'adresser directement à une association d'aide à domicile la plus proche du lieu d'habitation, muni de son numéro d'allocataire.

## Liste des 5 opérateurs de Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile conventionnés par la Caf de La Réunion

### NORD

#### > PROXIM

nord1@proxim-services.re

Tél. 0262 92 46 42

#### > SESAP

sesap.reunion@orange.fr

Tél. 0262 47 47 01

### EST

#### > CLEAN SERVICE

(maintien adom)

lareunion@maitien-adom.com

Tél. 0692 65 38 08

### OUEST

#### > APEF TAMARINS

saintpaul@tamarins.re

Tél. 0262 01 65 65

### SUD

#### > SCOPAD

contact@scopad.fr

Tél. 0262 21 82 19



**En savoir plus...  
sur l'aide à  
domicile**



## JEUNESSE

# INNOV'JEUNES : UN CONCOURS SOUTENU PAR LA CAF POUR ENCOURAGER ET VALORISER LES PROJETS DES JEUNES

Dans la continuité des actions pour accompagner les adolescents, les encourager, valoriser leurs initiatives et favoriser leur autonomie, la branche Famille organise la 3<sup>ème</sup> édition de INNOV'JEUNES, le concours national récompensant les meilleurs projets jeunes.

Destiné à récompenser les projets d'adolescents âgés de 12 à 17 ans, dans le cadre du soutien de l'engagement et de la participation des enfants et des jeunes, ce concours a pour objectif de valoriser et de renforcer la lisibilité des projets financés par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce coup de pouce pour la jeunesse s'inscrit en complément de la généralisation de la nouvelle prestation de service "jeunes" effective depuis janvier 2020.

### ► Les conditions de participation

Les candidatures au concours sont coordonnées par la Caf, chargée de présélectionner le projet candidat au concours national.

La participation est ouverte à des projets soutenus par la Caf et portés par des jeunes en 2022.

L'inscription au concours est gratuite.

Le règlement doit être accepté dans son intégralité.

### ► Les thématiques abordées

Les projets des candidats doivent s'inscrire dans les sujets suivants :

- « Citoyenneté et vie locale » ;
- « Développement durable » ;
- « Culture, loisirs et sports » ;
- « Vacances et mobilités ».

Les projets intégrant une dimension numérique et/ou inclusive seront particulièrement valorisés. Les critères de présélections porteront sur la qualité des projets, leur dimension innovante ou citoyenne ainsi que la forte implication des jeunes dans sa mise en œuvre.

### ► Le calendrier du concours

<b>Vendredi 28 octobre 2022</b>	Date limite de candidature à remettre à la Caf
<b>Novembre 2022</b>	Présélection des projets par les services de la Cnaf et transmission au jury national et au jury jeunes.
<b>Janvier 2023</b>	Délibération des jurys et désignation des projets lauréats.
<b>Avril 2023</b>	Remise des prix.



« Aujourd'hui notre politique jeunesse n'est pas qu'un verbatim, elle se décline en parcours de jeunes et parcours de vie grâce à nos partenaires et nos jeunes » Frédéric Marinacce, directeur des politiques familiales et sociales de la Cnaf »



### Vos contacts Caf

**Lorelei BULIN**  
Référente de la thématique jeunesse  
E-mail : [lorelei.bulin@cafreunion.cnafmail.fr](mailto:lorelei.bulin@cafreunion.cnafmail.fr)

**Sybille BOYER**  
Pilote en charge des politiques petite enfance/enfance/jeunesse  
E-mail : [sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafmail.fr](mailto:sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafmail.fr)



### Pour en savoir plus... sur le concours Innov jeunes 2022

#### Modalités de candidature

La candidature au concours est coordonnée par la Caisse d'allocations familiales, chargée de présélectionner le projet candidat au concours national. Le projet lauréat de la sélection local sera ensuite transmis à la Cnaf par les services de la caisse.

Pour les gestionnaires qui souhaitent participer au concours, nous proposons un temps de présentation et d'échange le **mercredi 7 septembre de 10 h à midi** par Visio.

Le lien de connexion sera adressé uniquement sur demande à l'adresse suivante : [appel-a-projets@caf974.caf.fr](mailto:appel-a-projets@caf974.caf.fr)

#### Procédure de sélection

Les dossiers réceptionnés complets feront l'objet d'une instruction par les services de la Caisse.

Le jury de pré-sélection se réunira avant le 18/10/2022 afin d'examiner les projets sur la base des actions et moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs du concours national "Innov Jeunes 2022"

Le dossier de candidature est à envoyer par mail à : [appel-a-projets@caf974.caf.fr](mailto:appel-a-projets@caf974.caf.fr)

**Date limite d'envoi du dossier : 13 octobre 2022**

# FORMATION / ACCOMPAGNEMENT

## LA CAF @CADÉMIE AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

Lancée en mars 2021, la Caf @cadémie est une démarche globale à l'échelle de l'entreprise qui s'adresse aux partenaires, mais également aux salariés de la Caf.



La Caf @cadémie a pour objectif principal d'informer et d'accompagner les acteurs internes et externes opérant dans les différents domaines d'Action Sociale (Enfance, Jeunesse, Parentalité, Animation de la vie sociale, logement...) et permettre en parallèle de structurer et harmoniser nos interventions.

Elle repose sur 4 piliers d'intervention transversaux :

- Caf@cadémie Partenaires ;
- Caf@cadémie Métier ;
- Caf@cadémie Conférences ;
- Caf@cadémie Écoute Partenaires.

Au cours de l'année 2021, 12 actions d'informations et d'accompagnement ont été réalisées auprès de 232 partenaires et agents.

Suite à l'état des lieux des actions réalisées courant 2021, divers souhaits collectifs ont émergé permettant ainsi de mettre en avant la volonté de :

- Créer une bibliothèque numérique ;
- Homogénéiser les modalités d'intervention ;
- Apporter une meilleure connaissance de nos dispositifs ;
- Simplifier et vulgariser des dispositifs pour une accessibilité au plus grand nombre.

### ➤ 1er semestre 2022, retour sur les actions déployées

Au cours du premier semestre 2022, plusieurs événements marquants sont à relever :

La création d'une bibliothèque numérique inter-directions ;

La présentation de l'institution, des missions de la Caf et des dispositifs d'Action Sociale à 10 nouveaux collaborateurs de l'Action sociale et de la Direction comptable et financière ;

La mise en place d'un groupe de projet inter-directions qui veille à choisir et valider la méthode de travail à utiliser, proposer et mettre en œuvre des actions d'accompagnement, de suivi et de réalisation des actions... ;

Dans le cadre du déploiement du Kit RSA, la réalisation d'un webinar à destination des partenaires pour outiller les référents uniques et les professionnels de l'insertion (Pôle Emploi, Conseil Départemental, Missions Locales et Caf) afin de faciliter un accompagnement «sans couture» des bénéficiaires du RSA.

### KIT RSA

Pour consulter le kit RSA, cliquez ici >>>



### ➤ Perspectives du second semestre 2022

#### MÉTIERS & PARTENAIRES

- Vidéo de présentation des crèches d'entreprise

#### CONFERENCE

- Intervention de l'INSEE (1<sup>ère</sup> semaine d'octobre 2022)

#### MÉTIERS & PARTENAIRES

- Journée du développement territorial
- Webinaire sur l'observatoire de la parentalité

#### MÉTIERS

- Accompagnement du vivier des Conseillers Techniques de Territoire (Septembre 2022 à Mars 2023)

#### PARTENAIRES

- Accompagnement des bailleurs sur la téléprocédure (Début septembre et octobre)

#### CONFERENCE

- Intervention de l'ORS (1<sup>er</sup> septembre 2022)

OCTOBRE

SEPTEMBRE

JUILLET

JUN

#### ÉCOUTE PARTENAIRES

- Diagnostic et propositions d'actions (Juin/juillet 2022)

## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Partenaires

**L'association Babyland souffle sa 30ème bougie**

Avec 27 crèches réparties sur toute l'île, Babyland veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés depuis 30 ans.

Cette date anniversaire a été célébrée en juin dernier en présence du personnel des crèches et des invités de l'association.

Le Président de l'association, Jacques GILLES, a retracé ces 30 ans d'histoire au service du territoire, des familles et des tout-petits.



Jacques GILLES, président de l'association de Babyland en compagnie de Frédéric TURBLIN, directeur de la Caf de La Réunion, récompensé d'un Baby awards Babyland.



## Statistiques

**Tableau de bord des prestations légales et familiales 2021**

Combien d'allocataires ont perçu au moins une prestation en 2021 ? Au total, à combien s'élève le nombre des personnes concernées par les prestations ?

L'Observatoire Statistiques et Études de la Caf a publié le tableau de bord des prestations légales et familiales pour l'année 2021.

Consultez le tableau de bord des prestations légales et familiales 2021 dans sa version téléchargeable en cliquant sur l'image.

**Les foyers bénéficiaires d'une aide personnelle au logement en 2021**

116 855 allocataires ont bénéficié d'une aide au logement en 2021 pour un montant total d'environ 404 millions d'euros.

Quel est l'impact de la réforme des aides au logement ? Combien d'aides au logement ont été payées ?

Pour en savoir plus sur les derniers chiffres récemment publiés par L'Observatoire Statistiques et Études de la Caf de La Réunion.



## Parentalité

**Rester parents après la séparation : les vidéos d'informations collectives**

La Caf de La Réunion, en lien avec ses partenaires, accompagnent les parents à travers des séances qui ont pour objectifs de les renseigner sur les impacts que peuvent engendrer une séparation, et de les amener à se concerter au mieux dans l'intérêt supérieur de l'enfant. "Rester parents après la séparation" complète la démarche d'accompagnement des familles mise en œuvre par l'ARIPA avec le recouvrement des pensions alimentaires notamment, et celle des travailleurs sociaux dans le cadre du parcours séparation.

Pour connaître le planning et avoir plus d'information sur les séances, rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) : [parents et la séparation / reunions d'information](#)



## ACTUALITÉS

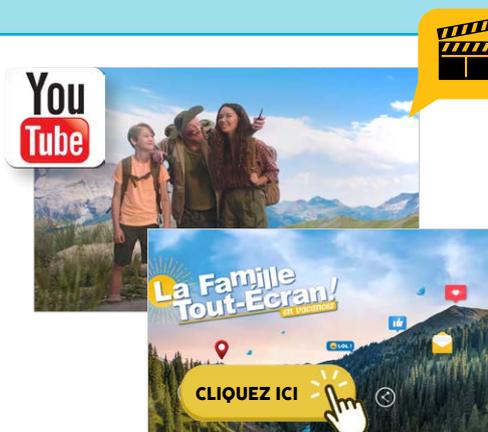
## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Enfance - Jeunesse - Famille

**Direction le soleil pour la famille Tout-Ecran !**

Fort du succès des deux premières saisons, ce programme court, « La Famille Tout-Ecran », revient en 2022. Sur un ton sympathique et humoristique, les épisodes délivrent des astuces et des conseils pour mieux gérer le rapport aux écrans et aux nouvelles technologies en famille. Objectif : sensibiliser avec humour et pédagogie les jeunes et leurs parents à un usage maîtrisé des médias et du numérique !

Découvrez les 10 nouveaux épisodes du quotidien d'une famille connectée, mais parfois dépassée par le monde numérique.



## Prestations

**Revalorisation des prestations, versement à compter du 18 août 2022 aux allocataires bénéficiaires**

Suite à l'adoption de la loi pour la protection du pouvoir d'achat des Français le 3 août dernier, les prestations familiales sont revalorisées avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

À partir de la prise en compte des revenus du mois de juillet, le montant des aides versées par la Caf sera augmenté de :

- 4% pour les allocations familiales (RSA, AAH, PAJE, RSO, ARS, Prime d'activité...);
- 3,5% pour les aides personnelles au logement.

Le montant des revalorisations du mois de juillet est versé automatiquement aujourd'hui 18 août 2022.

Si le montant de la revalorisation est inférieur à 15€, ce complément sera versé lors du versement mensuel du 5 septembre 2022.

Pour les bénéficiaires du RSA ou de la Prime d'activité, le droit est revalorisé dès la prise en compte de leurs revenus du mois de juillet dans leur déclaration trimestrielle de ressources.

Par exemple :

- si l'allocataire a fait une déclaration trimestrielle de ressources pour les mois d'avril, mai, juin : le montant de ses droits de juillet, versé en août, n'a pas été augmenté ;
- s'il a fait une déclaration trimestrielle de ressources pour les mois de mai, juin, juillet : le montant de ses droits sera augmenté à partir des droits du mois d'août, versé entre le 5 et le 10 septembre.

Cette revalorisation représente près de 5 millions d'euros supplémentaires versés à plus de 200 000 allocataires.

**A savoir :**

Il n'y a aucune démarche à faire pour bénéficier de cette revalorisation, le versement est automatique. Il est réalisé par virement bancaire ou postal.

Les allocataires sont invités à consulter leurs paiements à partir de la rubrique "Mon compte" sur Caf.fr

## Emission TV

## Vies de famille

**Émission Vies de famille****« Adoption, un parcours long mais magnifique »**

Chaque année, en France, plus de 4 000 demandes d'adoption sont déposées auprès des institutions compétentes. Qui peut adopter ? A qui faut-il s'adresser ? Quelles sont les différences entre une adoption en France ou à l'étranger ? Quelles sont les démarches et comment gérer au mieux chaque étape qui vous rapproche de la rencontre avec votre enfant ?

Au programme de cette nouvelle émission TV Vies de famille :

- idées reçues sur l'adoption ;
- conseils d'experte avec Charlotte Girault, directrice générale de l'Agence française de l'adoption (Afa) ;
- témoignage de Sophie et de Didier, qui ont adopté leur petit Raphaël, à l'âge de 3 mois ;
- reportage au cœur de la pouponnière du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (Cdef) à Eyssines près de Bordeaux avec les professionnelles qui s'occupent nuit et jour des bébés en attente d'une adoption ;
- focus sur la réforme de l'adoption de février 2022, avec Anne Royal, présidente de la fédération Enfance et familles d'adoption (Efa)
- "minute Récaf" sur les aides que la Caf peut verser lors d'une adoption.



Retrouvez la nouvelle émission Vies de famille en cliquant sur l'image.

## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Jeunesse - Famille

**Pass'port : Recensement des aides à la pratique sportive**

Un recensement d'aide à la pratique sportive sur tout le territoire national est lancé par Le Ministère des Sports, et Aides-territoires. Objectif : permettre aux citoyens souhaitant bénéficier d'une aide à la pratique sportive, de connaître en quelques clics toutes les aides à leur disposition sur le territoire.

■ **Pourquoi recenser les aides à la pratique sportive ?**

Le recensement des aides à la pratique sportive bénéficie aux acteurs impliqués dans le Pass'Sport :

- **les usagers** : les coûts des inscriptions en club, dont licences et adhésion, étant inégaux selon les territoires et les disciplines, le recensement des aides parallèles et cumulables pourra mettre en lumière les complémentarités possibles entre les dispositifs et contribuer à l'accès à la pratique de certains sports aux personnes les plus précaires ;
- **les structures** : la connaissance d'une ou plusieurs aides financières complémentaires pourrait contribuer à augmenter le nombre de jeunes souhaitant s'inscrire dans un club ;
- **les partenaires** du dispositif : nombre d'acteurs publics mettent en place des

aides pour inciter la population à pratiquer un sport. Ce partenariat est l'occasion de mettre en valeur le maillage territorial des aides d'accès à la pratique sportive sur le « [Portail Pass'Sport](#) », véritable vitrine du dispositif 2022.

■ **Déroulement du webinaire**

Des présentations sous forme de webinaire ont été proposées sur 3 séquences, les 15, 22 et 29 juillet 2022.  
La prochaine est prévue le vendredi 26 août de 10h à 11h.

Pour confirmer votre présence : [lien inscription](#) ou par mail à [passsport@sports.gouv.fr](mailto:passsport@sports.gouv.fr)

La connexion au webinaire se fait via Teams : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#).

■ **Programme du webinaire :**

- Présentation des objectifs du portail Pass'Sport ;
- Démonstration en direct de la plateforme Aides-territoires pour diffuser les aides ;
- Présentation du dispositif Pass'sport ;
- Questions / réponses.

■ **En cas de non disponibilité pour participer au webinaire**

> A consulter : [tutoriel vidéo pour publier vos aides \(5 minutes\)](#).

> En cas de difficultés, il est possible de contacter l'équipe Aides-territoires : [aides-territoires@beta.gouv.fr](mailto:aides-territoires@beta.gouv.fr)

Pour en savoir plus, cliquez sur [l'image >>>](#)



## Logement

**Campagne 2022 de déclaration des loyers des bailleurs**

La campagne de télédéclaration pour les bailleurs ayant des locataires bénéficiaires d'une aide au logement a débuté le 11 juillet dernier.

La déclaration des loyers est indispensable pour le calcul de l'aide au logement. Elle doit être réalisée dans l'espace bailleur sur [caf.fr](#) (rubrique partenaires) à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour rappel, l'Espace bailleur permet tout l'année de déclarer un changement, de signaler un impayé de loyer ou de contacter la Caf par mail.

Pour accompagner les bailleurs, des **webinaires** seront programmés prochainement et une **hotline** dédiée est ouverte depuis le 18 juillet jusqu'au 30 novembre (du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30).

**Le numéro de téléphone est le 09.69.32.52.52 (choix 4).**

Pour se rendre sur l'Espace bailleur, cliquez sur [l'image >>>](#)



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Petite enfance

**APPEL A PROJET : Des crèches d'entreprise pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle**

Afin d'agir pour le développement des crèches d'entreprise et la conciliation vie familiale et professionnelle à La Réunion, un appel à projet a été lancé par la Caf le 15 juin dernier dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles.

Objectifs : offrir des solutions de garde adaptées aux salariés et mobiliser le monde économique et les gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant.

Cet appel à projet ouvert aux gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant et à tout employeur repose sur des partenariats à créer pour une réponse adaptée aux besoins de salariés (proximité géographique, prise en compte des horaires de travail, etc).

Les employeurs grâce à un soutien de la Caf et à des incitations fiscales pourront réserver et proposer des places de crèches à leurs salariés pour un coût limité.

Les gestionnaires de structures intéressés qui souhaitent développer un partenariat avec des acteurs économiques peuvent répondre à cet appel à projets jusqu'au 31/08/2022 en envoyant leur projet à l'adresse : [appel-a-projets@caf974.caf.fr](mailto:appel-a-projets@caf974.caf.fr)

**Pour en savoir plus :****• Contacts :**

- Mme DUFOUR Nathalie : coordonnatrice départementale du projet crèche entreprise : [nathalie.dufour@cafreunion.cnafmail.fr](mailto:nathalie.dufour@cafreunion.cnafmail.fr)
- Mme BOYER Sybille : pilote de la thématique enfance/jeunesse [sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafmail.fr](mailto:sybille-mikaelle.boyer@cafreunion.cnafmail.fr)

**• Le dossier de candidature**

Il est téléchargeable sur le site de la Caf.



## Caf.fr - Partenaires

**Mon Compte Partenaire, le bouquet de services aux partenaires des Allocations familiales**

[Mon Compte Partenaire](#) sur [caf.fr](http://caf.fr) intègre plusieurs services dédiés aux partenaires de la Branche Famille : Cdap (Consultation du dossier allocataire par le partenaire), Dgfp, Afas (Aides financières d'action sociale), Adonis (Aide à domicile) et l'Espace Bailleur.

Vous souhaitez découvrir tous les services proposés par Mon Compte Partenaire ? Solliciter une habilitation ?

Pour en savoir plus, [cliquez ici >>>](#)

